



ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION

N°2026-010

Le Maire de la Commune de Tours-en-Savoie,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route;

Vu le Code de la voirie routière;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription.

Vu la demande de la société SIBILLE TP, représentée par Monsieur Adrien GELLON,

Considérant que la réalisation d'une tranchée sous voirie pour l'alimentation électrique du bâtiment Hanami à Tours en Savoie rend nécessaire de réglementer la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, Montée des Écoles et Allée de la Cerisanne,

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 16/03/2026 et jusqu'au 02/04/2026, 15 jours dans la période de 7h30 à 18h00, hors WE et JF, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- Le dépassement des véhicules y compris les 2 roues est interdit,
- La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h,
- La circulation est alternée manuellement par panneaux B15 C18 sens prioritaire,
- Les places de stationnement de la Montée des Écoles à partir de l'Allée de la Cerisanne devront rester disponibles,
- L'Allée de la Cerisanne doit rester accessible.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur : la société SIBILLE TP.

Article 3 . Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation. Elles annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 : Monsieur le Maire de la commune de Tours-en-Savoie et le Commandant du groupement de la Gendarmerie de la SAVOIE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Tours en Savoie, le 06 mars 2026

Le Maire, Yann MANDRET



Diffusion :

- SDIS 73, Gendarmerie
- Pétitionnaire

Mairie de Tours en Savoie – 1307 Route Porte de Tarentaise – 73790 TOURS EN SAVOIE

Tél : 04.79.31.00.73 – Fax : 04.79.31.07.92

Mail : accueil@toursensavoie.com – sg@toursensavoie.com